

Edition 2005



LE VOTE PAR INTERNET, LA TROISIÈME FAÇON DE S'EXPRIMER



POST TENEBRAS LUX





Sommaire



Introduction : page 3

A Genève, il y a désormais trois façons de voter. Elles reposent sur une même approche, qui tient en trois mots : sécurité, confidentialité et confort d'utilisation.

Pourquoi voter par internet : page 4

Sept raisons de préférer internet et quelques conseils pour bien l'utiliser.

La carte de vote : page 6

La carte de vote est au cœur des trois dispositifs de vote. Elle a été modifiée. Redécouvrez-la !

Comment voter par internet? : page 8

Voter par internet est simple. Visitez le site www.geneve.ch/ge-vote même si vous ne l'utilisez pas !

Les deux autres façons de voter : page 16

Le vote par correspondance, c'est le confort d'une solution éprouvée. Voter au local privilégie le contact.

Questions fréquentes : page 19

Les réponses à vos questions ainsi qu'aux principaux problèmes que vous pouvez rencontrer.



Trois façons de voter, une seule philosophie

Trois façons de voter, un luxe ?

L'introduction progressive du vote par correspondance dès 1991 a mis en lumière le désir légitime de souplesse et de confort des citoyennes et citoyens.

Nous avons voulu nous adapter aux nouvelles habitudes d'un nombre croissant de personnes pour offrir un système souple, simple et sûr : le vote par internet. C'est dans cet esprit qu'aujourd'hui nous vous proposons ce troisième mode de scrutin. Les possibilités de voter par correspondance ou au local de vote demeurent.

Quel que soit votre choix, soyez sûrs qu'une seule et même volonté est à la base des trois manières de voter. Elle tient en trois mots : sécurité, confidentialité et confort d'utilisation.



Pourquoi voter par internet ?



Voter par internet, c'est simple !

Vous pouvez voter en ligne du vendredi 8 avril à midi au samedi 23 avril à midi. L'urne électronique sera dépouillée le dimanche 24 avril.

Internet apporte la souplesse, la convivialité et la sécurité. Internet permet notamment de :

- consulter en ligne les prises de positions officielles,
- consulter en ligne les brochures explicatives des objets en votation,
- accéder aux sites des partis politiques et dialoguer avec eux,
- modifier votre vote, avant de le confirmer,
- suivre l'évolution des résultats du scrutin le dimanche après-midi,
- imprimer une confirmation indiquant le jour et l'heure de l'enregistrement de votre vote,
- accéder aux éléments de sécurité.



Conseils pour une sécurité maximale

- 1 Fermez** toutes les fenêtres de votre navigateur internet et relancez-le avant de saisir l'adresse du site de vote.
- 2 Saisissez** toujours manuellement l'adresse:
<https://ge-vote.geneve.ch/votations.html>
- 3 Après avoir voté**, videz le cache de votre navigateur.
- 4 Lorsque vous votez**, contrôlez qu'il y ait bien un cadenas dans la barre d'état de votre navigateur.
- 5 Au moment de la confirmation du vote**, si le code de contrôle à l'écran n'est pas le même que sur votre carte de vote, interrompez la transaction et appelez le 022 327 07 07.
- 6 Nous faisons le maximum pour vous protéger.** Aidez-nous en installant sur votre ordinateur un logiciel de filtrage type firewall ainsi qu'un anti-virus et en procédant à des mises à jour régulières!

Déjà voté en ligne ? Voilà ce qui a changé

- 1 Vous devez saisir manuellement l'adresse du site de vote.**
- 2 Il n'y a plus de «page d'accueil».** Désormais vous arrivez directement sur la page d'identification.
- 3 Pour vous évitez tout désagrément**, il n'y a plus de fenêtres «pop-up», la barre de navigation est normalement présente. Utilisez cependant les outils de navigation intégrés aux pages de vote.

**Des questions? Appelez le 022 327 07 07 de 08h à 22h
ou consultez la page www.geneve.ch/ge-vote
pour un développement des points ci-dessus**

La carte de vote



La carte de vote est au cœur des trois modes de scrutin. Elle a été améliorée pour offrir une sécurité maximum. Redécouvrez-la !

Si vous votez par internet

Adresse du site de vote en ligne :

<https://ge-vote.geneve.ch/votations.html>

- 1** Le **numéro carte de vote** est votre code personnel d'identification.
- 2** Ce **code de contrôle**, unique et individuel, garantit que vous êtes bien en ligne avec l'État de Genève (voir étape n° 4, pages 12-13).
- 3** Sous ce **film à gratter** se trouve votre **code secret**.
Ne le dévoilez qu'au dernier moment et exclusivement si vous votez par internet !
- 4** La **signature du serveur** de vote vous permet de vérifier que vous êtes en contact avec le site de l'État de Genève (voir étape n° 1, pages 8 et 9).

Si vous votez par correspondance ou au local de vote

- 5** **6** N'inscrivez votre **date de naissance** et ne **signez votre carte** qu'au moment de voter !



SI VOUS VOTEZ PAR INTERNET

SI VOUS VOTEZ PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE

Chancellerie d'Etat
Service des élections et élections

Tout changement d'adresse annoncé à l'office central de la population (OCP) après le 28 FÉVRIER 2005 est intégré mais ne peut figurer sur votre carte de vote, au plus tard six semaines à cette date. Une photocopie de votre carte de vote équipée à l'adresse de rattachement officielle délivrée par l'OCP pour 20 F.

VOTE PAR INTERNET

<https://go-vote.geneve.ch/votations.html>

1 Numéro de carte de vote : 0120-5491-1012-7072

2 Code de contrôle : FSJL

3 Code secret : [REDACTED]

4 Certificat du serveur de votation sans matériel de vote
Empreintes numériques du certificat (certificat proprement dit)
4340 0187 8F22 4340 0187 8F22 4340 0187 8F22 33E
784
78 74 28 85 99 64 28 85 99 64 28 85 99 64 28

Pour être pris en considération, votre vote par internet doit être effectué avant 12h00, le samedi 23 avril 2005

CARTE DE VOTE

À REMPLIR ET SIGNER OBLIGATOIREMENT POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE

5 Date de naissance complète

JOUR	MOIS	ANNÉE

Signature: _____

6

PP 1211 Genève 8

MADAME
Cyber CITOYEN

Route Cyberadministration 1
1200 Genève

Tous les chiffres et codes reproduits ici sont des exemples et sont différents de ceux indiqués sur votre carte personnelle

Comment voter par internet ?



Tapez l'adresse suivante :

<https://ge-vote.geneve.ch/votations.html>

Cette page n'est accessible que si votre navigateur est compatible avec l'application de vote. En cas de problème, reportez-vous à la page 22.

ÉTAPE 1 : Identification

Voici comment faire apparaître la signature du serveur :

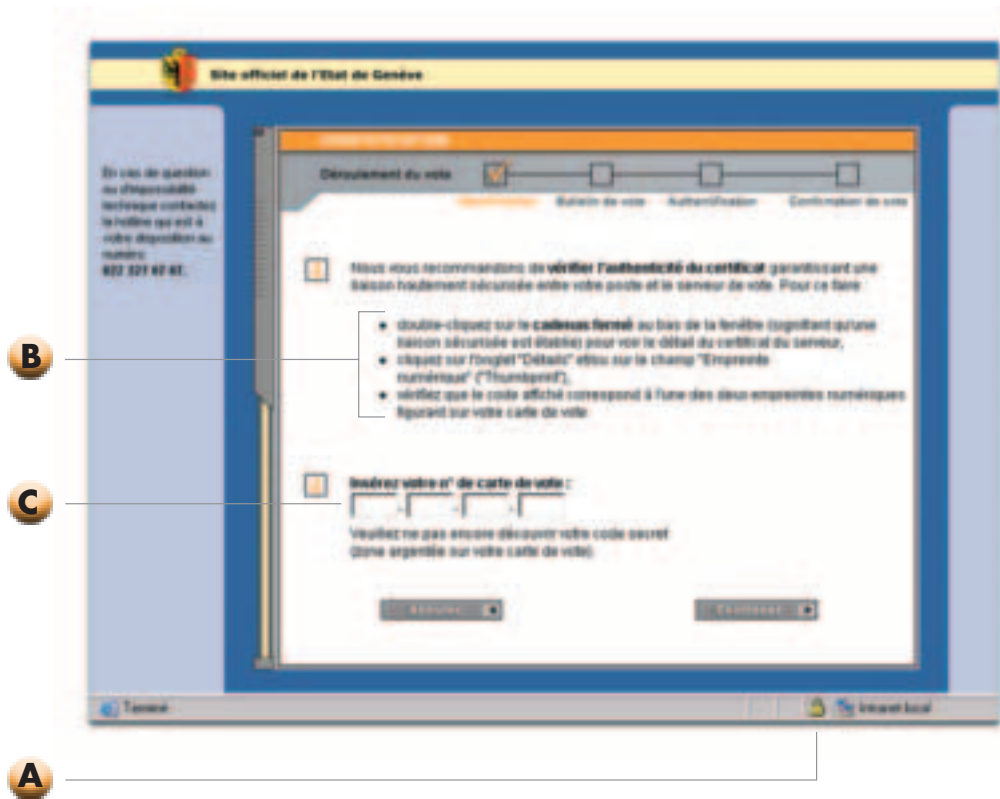
Nous vous présentons ci-dessous les procédures de vérification du certificat pour Internet Explorer.

A Vérifiez qu'un cadenas fermé soit bien affiché au bas de l'écran de votre navigateur. Ceci indique une liaison sécurisée.

- B**
- Cliquez sur le cadenas fermé au bas de la fenêtre pour voir le détail du certificat du serveur.
 - Cliquez sur l'onglet « Détails » et/ou sur le champ « Empreinte numérique » (« Thumbprint »).
 - Vérifiez que le code affiché corresponde à l'une des deux empreintes numériques figurant sur votre carte de vote.
 - Une fois la vérification effectuée :
 - si le code **correspond**, vous pouvez commencer à voter.
 - si le code **ne correspond pas**, mettez fin à la session en quittant les pages de vote et appelez le 022 327 07 07.

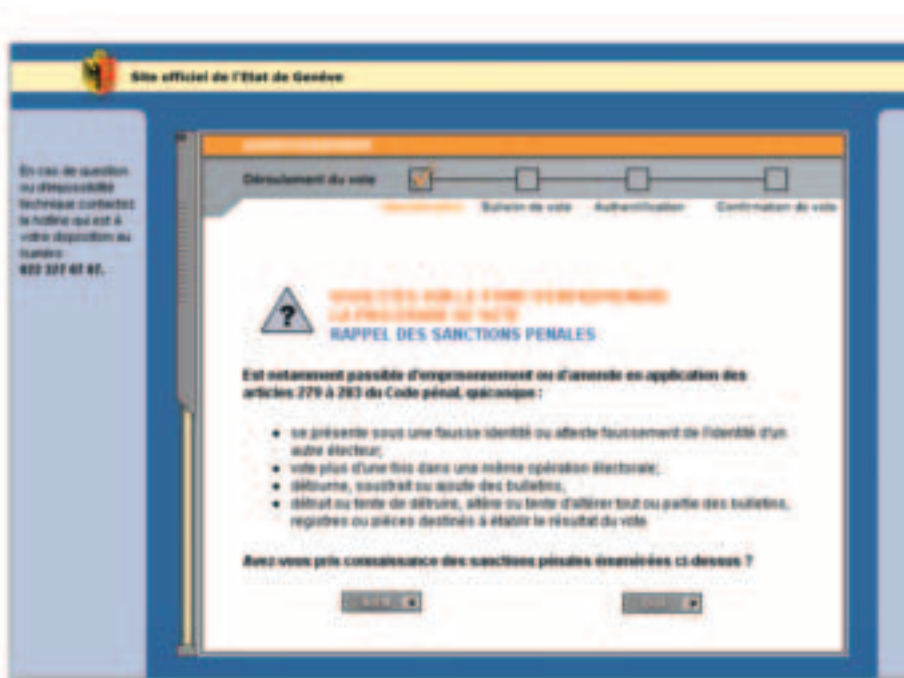
C **Introduisez votre numéro de carte de vote**

Pour passer d'un champ à l'autre, appuyez sur la touche « tab » de votre clavier.



ÉTAPE 2 : Avertissement

Après votre identification, le système vous invite à lire un rappel des dispositions pénales applicables aux fraudeurs.





ÉTAPE 3 : Le vote

Cette page constitue votre bulletin de vote. Trois votes sont possibles : oui, non ou blanc. Pour voter blanc à une question, passez simplement à la question suivante.

Consultez les prises de position officielles !



Accédez à la brochure officielle !



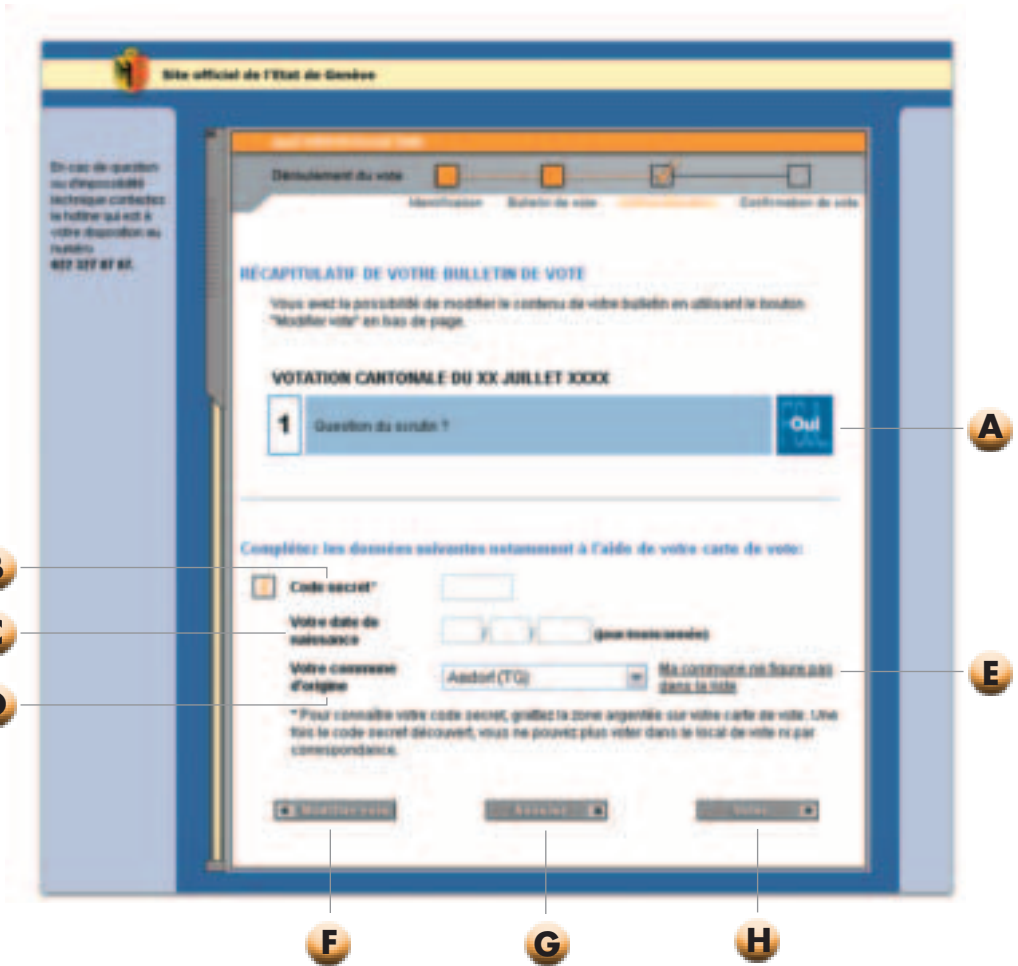
ÉTAPE 4 : Confirmation du vote et authentification

Par mesure de sécurité, cinq échecs dans la procédure d'authentification vous privent de la possibilité de voter en ligne.

- A** Vérifiez votre vote et comparez le code de contrôle avec celui inscrit sur votre carte de vote (dans cet exemple: FSJL).
- B** Le code secret se trouve sous le film à gratter de votre carte de vote. Dévoilez-le et insérez ses **6 caractères alphanumériques** dans la fenêtre.
- C** Inscrivez ici votre date de naissance au format: JJ/MM/AAAA.
- D** Choisissez votre commune d'origine dans une liste de 50 communes. Vous avez plusieurs communes d'origine? Reportez-vous à la page 21.

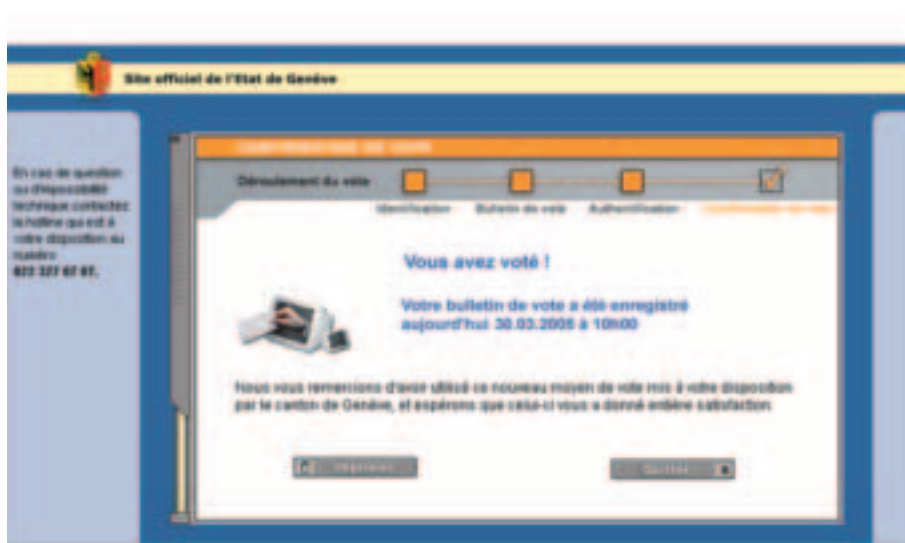
Attention: nous vous conseillons d'appeler l'Office cantonal de la population après trois échecs d'identification, afin de vérifier la commune associée à votre nom (service suisse: 022 327 45 11).

- E** Vous ne trouvez pas votre commune d'origine sur la liste? Cliquez ici!
- F** Pour revenir à l'étape précédente. **Attention:** si vous utilisez la fonction « page précédente » de votre navigateur, vous mettez fin à la session.
- G** Pour quitter les pages de vote.
- H** Pour voter, cliquez ici!



ÉTAPE 5 : Enregistrement du vote

Confirmation de l'enregistrement du vote



Que vous ayez voté par poste ou par internet, vous pouvez en tout temps vérifier l'enregistrement de votre vote en introduisant votre numéro de carte de vote dans la page d'identification (voir pp. 8 et 9)

La protection de vos données personnelles

L'application de vote par internet, conçue par l'Etat de Genève, lui appartient. Elle vous offre des garanties uniques de confidentialité grâce au traitement séparé des bulletins de vote et du registre des électeurs: les bulletins, d'une part, et les indications d'authentification, d'autre part, sont en effet stockés dans deux tables totalement distinctes, sans possibilité d'interconnexion.

En outre, à l'instar du vote postal dans lequel le bulletin de vote est scellé dans une enveloppe, glissée dans une seconde enveloppe postale, le bulletin de vote électronique est crypté et traité de manière dissociée des indications personnelles (code secret, date de naissance et commune d'origine) qui l'authentifient. le contenu de l'urne électronique est mélangé avant le dépouillement, afin que les bulletins sortent dans un ordre différent de celui dans lequel ils y sont entrés. Vous avez ainsi la garantie absolue de la confidentialité de votre vote.





Voter au local privilégié le contact

- Prenez votre carte de vote et une pièce d'identité.
- Au local de vote, signez votre carte et ajoutez-y votre date de naissance.
- Donnez-la aux scrutateurs.
- Votez!
- Les locaux de vote sont ouverts le dimanche 24 avril, de 10h à midi.





Le vote par correspondance, c'est le confort d'une solution éprouvée

- Signez votre carte.
- Ajoutez-y votre date de naissance.
- Remplissez le bulletin de vote.
- Glissez-le dans l'enveloppe bleue et scellez-la!
- Glissez l'enveloppe bleue et votre carte de vote dans l'enveloppe-retour.
- Postez le tout.
- Vous avez voté, merci.
- Pour toute question, appelez le 022 327 87 00, du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h à 16h.



Questions fréquentes



Le vote par internet

Qui peut voter par internet ?

Toutes les citoyennes et tous les citoyens des communes choisies par le Conseil d'Etat, sans demande ni inscription préalable.

Le vote par internet remplacera-t-il les autres formes de scrutin ?

Non, le vote par internet s'ajoute au vote par correspondance et aux bureaux de vote, mais ne les remplace pas.

J'ai dévoilé mon code secret, mais je n'ai pas voté par internet. Puis-je encore voter ?

Oui, par correspondance ou au local. Dans les deux cas un contrôle sera effectué pour s'assurer que vous n'avez pas déjà voté. Au local de vote, cette opération n'est pas automatique et peut prendre du temps ; ne vous présentez pas à la dernière minute !

Je n'ai pas d'ordinateur, puis-je voter par internet ?

Renseignez-vous pour savoir si votre commune a installé des bornes internet pour la durée des votations. Sinon, utilisez l'ordinateur d'une connaissance ou allez au cybercafé.

Dans quels délais puis-je voter par internet ?

Dès l'ouverture du scrutin électronique (voir page 4) et jusqu'au samedi midi, veille du dépouillement.

Mon numéro de carte de vote et mon code secret seront-ils valables pour les prochaines votations ?

Non, ces codes changent à chaque fois.

Comment se déroule le dépouillement des votes par internet ?

Les votes envoyés par internet sont stockés dans une urne électronique cryptée et particulièrement bien protégée. Après la clôture du vote, l'urne électronique est décryptée en présence de contrôleurs choisis par les partis politiques et ses résultats sont ajoutés à ceux du vote par correspondance et des bureaux de vote.

Peut-il y avoir des erreurs avec le vote par internet ?

Dans le vote par internet, il n'y a pas d'erreur humaine possible. Vous recevez une confirmation de la prise en compte de votre vote, vous ne pouvez pas invalider involontairement votre bulletin et vous êtes averti si vous tentez de voter hors délai, ce qui vous laisse la faculté de vous rendre au local de vote.

Le vote en ligne est-il vraiment anonyme ?

La séparation absolue entre l'urne électronique et le registre des électeurs est une garantie forte. Le brassage de l'urne électronique avant son ouverture rend impossible la comparaison du jour et de l'heure d'émission d'un suffrage avec les enregistrements effectués dans le registre des électeurs. Quant au serveur contenant les suffrages, il n'est accessible qu'à un nombre extrêmement restreint de personnes qui ont fait l'objet d'enquêtes de sécurité et ne peuvent s'y rendre seules, mais uniquement par deux.

Qui garantit que le système est solide ?

Notre application est constamment mise à jour et testée. Elle est sous surveillance permanente. Les contrôleurs des partis disposent d'une urne test qui permet de confirmer le bon fonctionnement de l'ensemble. Nous avons simulé des attaques, mais aucune n'est parvenue à affecter le système. La Confédération et l'Etat de Genève l'ont fait expertiser à plusieurs reprises. Divers rapports sont disponibles à l'adresse www.geneve.ch/evoting. L'onglet «Sécurité» de la page www.geneve.ch/ge-vote vous donne aussi accès à des informations importantes.

Mon suffrage peut-il se perdre sur le réseau ?

La confirmation de vote qui s'affiche sur votre écran à l'issue de la procédure est générée par le coeur du système de vote. Elle ne peut pas intervenir si votre suffrage n'est pas effectivement entré dans l'urne électronique. Vous pouvez solliciter plusieurs fois cette confirmation en entrant votre numéro de carte de vote dans la page d'identification. En outre, nous vérifions que le nombre de suffrages trouvés lors de l'ouverture de l'urne électronique est égal au nombre de suffrages qui y sont entrés selon nos fichiers de journalisation.



Votre commune d'origine

Comment puis-je connaître ma commune d'origine?

Votre commune d'origine vous a été transmise par filiation; elle est en principe la même que celle de votre père, ou, si vos parents n'étaient pas mariés, la même que celle de votre mère. Vous la trouverez dans votre passeport, votre carte d'identité ou votre permis de conduire.

Les femmes peuvent cependant avoir changé de commune d'origine si elles sont ou ont été mariées avec un Confédéré. Dans le droit du mariage en vigueur jusqu'au 31 décembre 1987, les femmes mariées perdaient automatiquement leur commune d'origine au profit de celle de leur époux. Après un divorce, elles gardaient l'origine de leur ex-époux.

Depuis le 1er janvier 1988, les femmes ajoutent la commune d'origine de leur époux à la leur. Les femmes qui ont épousé un Suisse après le 1er janvier 1988 ont en principe deux communes d'origine au moins. Lors d'un divorce, les femmes gardent toutes leurs communes d'origine.

Les personnes d'origine étrangère qui se sont naturalisées ont pour commune d'origine la commune dans laquelle elles se sont naturalisées.

J'ai plusieurs communes d'origine, comment puis-je savoir laquelle figure au registre électoral?

Si parmi vos communes d'origine, l'une est une commune genevoise, c'est celle-ci qui figure au registre des électeurs, à l'exclusion des autres. Vous la trouverez dans la liste déroulante qui vous est présentée au moment de confirmer votre vote.

Si vous n'êtes pas né(e) à Genève, mais vous y êtes installé(e), la commune d'origine retenue par l'Office cantonal de la population est celle qui figurait sur l'acte d'origine que vous avez présenté en déposant vos papiers.

Si vous êtes une femme mariée à un Suisse, il s'agira de la commune d'origine que vous aurez choisi d'indiquer à l'Office cantonal de la population au moment de l'enregistrement de votre mariage dans le registre de la population.

Je n'arrive pas à connaître ma commune d'origine?

Pour connaître votre commune d'origine, vous pouvez appeler le service « Confédérés » de l'Office cantonal de la population, au 022 327 45 11.

Le vote en général

J'ai perdu mon matériel de vote. Où puis-je en obtenir un duplicata ?

Le Service des rôles électoraux de l'Office cantonal de la population (1-5 rue David-Dufour*, tél. 022 327 40 14 ou 022 327 40 15, ouvert sans interruption de 09h à 15h30) vous enverra un duplicata pour autant que vous le demandiez plus d'une semaine avant le scrutin. Sinon, il vous faudra vous y rendre. Il y a une urne sur place pour y voter directement.

J'ai déménagé à l'intérieur du canton : suis-je inscrit(e) pour voter ?

Oui, le droit de vote fédéral et cantonal est immédiat. Pour les votations communales, vous restez inscrit(e) durant trois mois dans votre ancienne commune, afin d'éviter l'inscription temporaire d'électeurs dans une commune pour y influencer un scrutin.

Je viens d'obtenir la citoyenneté genevoise. Comment faire pour m'inscrire dans le registre électoral ?

L'administration vous y inscrit automatiquement, dès la prestation de serment effectuée.

Le vote par procuration est-il possible ?

Non, en aucun cas. Voter pour une tierce personne, même avec son consentement, est un délit pénal (art. 183 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques).

Qu'est-ce qui empêche quelqu'un d'utiliser ma carte de vote à mon insu ?

Le fait de conserver sa carte en lieu sûr et de la remplir au dernier moment est une protection suffisante.

* Bus D, 2, 10, 11, 19, 20 à l'arrêt «Deux-Ponts» et le 32 à l'arrêt «Sainte-Clotilde»



Aide

Je n'arrive pas à afficher la page d'identification (insertion du numéro de carte de vote).

Votre navigateur n'a peut-être pas le niveau d'encryption SSL nécessaire (128 bits). Allez à la page www.geneve.ch/ge-vote et testez votre niveau d'encryption. Vous trouverez aussi sur cette page les explications vous permettant le cas échéant de mettre votre navigateur à niveau.

J'arrive à afficher le bulletin de vote, mais je ne peux pas aller au-delà.

Vérifiez que vous avez activé Javascript dans les «préférences» de votre navigateur.

Je reçois des messages d'erreur de l'application de vote.

Peut-être travaillez-vous avec une configuration qui n'est pas totalement compatible avec l'application de vote. Reportez-vous à la page www.geneve.ch/ge-vote pour prendre connaissance des configurations que nous avons testées.

La transmission des pages est imparfaite.

Peut-être travaillez-vous avec une configuration qui n'est pas totalement compatible avec l'application de vote. Reportez-vous à la page www.geneve.ch/ge-vote pour prendre connaissance des configurations que nous avons testées.

Un message m'avertit que la session de vote est échue.

Vous avez sans doute utilisé les commandes de la barre d'outils de votre navigateur internet. Notre application ne les reconnaît pas.

Votre droit de vote est intact. Recommencez la procédure de vote depuis le début.

Je n'arrive pas à m'identifier pour confirmer le vote.

Il arrive que le fichier de l'Office cantonal de la population (OCP) contienne une erreur. Nous vous conseillons d'appeler le service suisse de l'OCP (022 327 45 11) après trois échecs d'identification, afin de vérifier la date de naissance et la commune d'origine associée à votre nom.

Des question ?

Appelez le 022 327 07 07 de 8 h à 22 h ou consultez le site www.geneve.ch/ge-vote



Introduction

Pourquoi voter
par internet

La carte
de vote

Comment voter
par internet?

Les deux autres
façons de voter

**Questions
fréquentes**



Graphisme et mise en pages: Service communication CTI / Crédit photo: Office du tourisme de Genève, PhotoPlus, Services Communication CTI (Version 5, février 2005)

Site de vote: <https://ge-vote.geneve.ch/votations.html>

Informations sur le projet de vote par internet:
www.geneve.ch/evoting

HOTLINE : 022.327.07.07

CHA
Chancellerie d'Etat

en collaboration avec le



Centre des Technologies de l'Information
de l'Etat de Genève